



Délibération : DC_2024_033

Conseil Communautaire du 08 avril 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Cartignies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 26 mars 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 63

Présents :

Commune de Avesnelles : Antoine BADIDI, Marie-Christine MERCIER, Pascal PETIT
Christelle PREVOST

Commune d'Avesnes sur Helpe : Benoît BOUDJEMA, Aline BERTRAND, Christian CASTEL, Jacky ROUSSELLE a donné procuration à Benoît BOUDJEMA, Sébastien SEGUIN, Laurence WATTEAU a donné procuration à Sébastien SEGUIN

Commune de Bas-Lieu : Ghislain FRANCOIS

Commune de Beaurepaire sur Sambre : Pierrick FORET

Commune de Beurieux : David HOUILLIEZ a donné procuration à Vincent COURET

Commune de Bérelles : Orféo RIGONI a donné procuration à Daniel ETEVE

Commune de Beugnies : Frédéric ERNESTI

Commune de Boulogne sur Helpe : Nadine MAJKA

Commune de Choisies : Bernard PAQUET

Commune de Cartignies : Sabine CAUFAPE, Xavier MOUVET

Commune de Clairfayts : Guy ERPHELIN

Commune de Damousies : Reinold MASURE

Commune de Dimechaux : Daniel ETEVE

Commune Dimont : Vincent COURET

Commune de Dompierre sur Helpe : Jean-Pierre LIBERT

Commune de Doulers : Freddy THERY

Commune d'Eccles : Pierre-Ange LECLERCQ

Commune d'Etrœungt : Vincent JUSTICE, Bernadette GRANDIN

Commune de Felleries : Pascal NOYON donne procuration à Wilfrid SALMON, Maryse BERNARD donne procuration à Nicolas DOSEN, Claire DEGROOTE

Commune de Flaumont-Waudrechies : Jean-Marie VIN

Commune de Floursies : Alain DELTOUR donne procuration à Colette WATREMEZ

Commune de Floyon : Evelyne GEBHARDT

Registre des délibérations

Commune de Grand-Fayt : Thierry THIROUX
Commune de Haut-Lieu : Hervé CUISSET
Commune de Hestrud : André BERTEAUX
Commune de Larouillies : Wilfrid SALMON
Commune de Lez-Fontaine : Philippe HANOT
Commune de Liessies : Alain RICHARD
Commune de Marbaix : Damien DUCANCHEZ
Commune de Petit-Fayt : Claude ROYAUX
Commune de Prisches : Jean-Claude FOVEZ, Chantal BLEHAUT
Commune de Rainsars : Colette WATREMEZ
Commune de Ramousies : Brice AMAND
Commune de Sains du Nord : Christine BASQUIN, Jean-Pierre DESSAINT a donné
procuration à Christine BASQUIN, Sabine BUFI, Daniel DEUDON, Anne-Marie
LENTIER, Natacha VANELSLANDE a donné procuration à Hervé CUISSET
Commune de Saint-Aubin : Mauricette FREHAUT a donné procuration à Monique
JOLY, conseillère suppléante
Commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe : Nicolas DOSEN
Commune de Sars-Poteries : Sandra BROGNET, Didier CARETTE, Thierry LEMOINE
Commune de Sémeries : Hervé LASPALAS
Commune de Solre le Château : Patrick DEHEN, Chloé TROUILLIEZ, Christian
BINOIT
Commune de Solrinnes : Rémi LE ROUZIC
Commune de Wattignies la Victoire : Vincent QUEVALLIER

Absents, excusés :

Commune d'Avesnelles : Michel CHALDAUREILLE
Commune d'Avesnes : Anne-Laure CATTELOT, Gérard GUERTZMANN, Sylvie
CABOOR
Commune de Semousies : Jérôme BEUGNIES
Commune de Taisnières en Thiérache : Claude CONNART

**DÉLIBÉRATION POUR LE PROJET DE CHARTE PARTENARIALE
PRÉALABLE A LA SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ ENTRE LA
3CA, LA CCSA ET L'ARS**

Numéro de délibération : DC_2024_033

Pièce jointe : Projet de Charte partenariale préalable à la signature du contrat local de santé

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 63

- - - - -

Vu les compétences de la Communauté de Communes ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, dite « Hôpital, Patients, Santé et Territoires », portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

I. Exposé des motifs

Dans le cadre de sa politique d'ancrage territorial des politiques de santé, l'ARS Hauts de France a souhaité s'engager dans la construction et la signature avec les Communautés de Communes du Cœur de l'Avesnois et Sud Avesnois d'une charte préalable à la signature d'un contrat local de santé.

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont issus de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) » du 21 juillet 2009 et se définissent comme des outils de territorialisation de la politique de santé, permettant de coordonner entre différents partenaires des actions dans les domaines de la prévention, de la promotion de la santé, des politiques de soins, de l'accompagnement médico-social et des déterminants de santé.

Outre une meilleure coordination des acteurs, le contrat local de santé permet de dégager des priorités au niveau local, d'atteindre un échelon opérationnel plus légitime et plus efficace en matière de soins et de renforcer la cohérence et la pertinence des actions menées.

Considérant les objectifs suivants des cosignataires : la lutte contre la désertification médicale, la coordination des professionnels et les initiatives dans le but de favoriser la bonne santé des habitants.

Pour initier cette démarche, un coordonnateur dédié dont le poste est co-financé par les deux EPCI (pour 15 000 € chacune) et par l'Agence Régionale de Santé (pour 30 000 €), sera recruté afin de réfléchir et coordonner notamment les initiatives sur les problématiques de démocratie médicale, de santé mentale, des addictions.

La gouvernance reposera sur des instances de travail à différents niveaux, associant les partenaires institutionnels et les acteurs de santé du territoire.

II. Dispositif décisionnel

Le Conseil Communautaire,

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **SIGNER** le contrat de préfiguration joint à la présente délibération
- **CO-FINANCER** le recrutement d'un coordonnateur afin d'initier cette démarche, à hauteur de 15 000€ pour chaque EPCI et à hauteur de 30 000€ pour l'ARS. Le coordonnateur sera recruté afin de réfléchir notamment sur les initiatives concernant les problématiques de démocratie médicale, de santé mentale et des addictions.

Fait en séance les jour, mois et an susdits

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le 30/04/2024
ID : 059-200043263-20240430-DC_2024_033-DE